



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 31 octobre 2014
(OR. en)

14284/14
ADD 1

PV/CONS 50
ECOFIN 918

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3338^e** session du Conseil de l'Union européenne (**AFFAIRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**) tenue à Luxembourg
le 14 octobre 2014

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS "B" (doc. 14050/14 OJ CONS 50 ECOFIN 897)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

8.	Échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.....	4
9.	Taxation de l'énergie.....	4
10.	Divers	4

*

*

*

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINTS "B"

- 8. Échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal**
- **Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal**
 - = Accord politique
- doc. 13948/14 FISC 150 ECOFIN 900
13792/14 FISC 146 ECOFIN 867

Le Conseil a discuté d'une proposition de compromis de la présidence (doc. 13792/14) sur la base d'une note de la présidence (doc. 13948/14) et s'est plus particulièrement intéressé à la question des dates d'application.

L'accord politique qui a été dégagé figure dans le document 13792/1/14 REV 1 (texte définitif de la directive et trois déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil). Dans ce contexte, l'Autriche a fait la déclaration ci-après.

Déclaration de l'Autriche

"L'Autriche s'engage à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que, pour autant que cela soit techniquement faisable, l'échange automatique d'informations sur la base de la directive révisée relative à la coopération administrative soit mis en œuvre avant le 30 septembre 2018."

- 9. Taxation de l'énergie**
- **Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité**
 - = Débat d'orientation
- doc. 13814/14 FISC 148 ENER 418 ENV 797 ECOFIN 870

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la directive relative à la taxation de l'énergie. Les avis exprimés par les ministres et la Commission seront pris en compte lorsque l'on envisagera la suite des travaux sur ce dossier.

10. Divers

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement des travaux relatifs aux principaux dossiers législatifs concernant les services financiers.